Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1165

Rubrik: Notes de lecture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTES DE LECTURE

Un Juste parmi nous

RÉHABILITATION

Après une décision du Grand Conseil saint-gallois refusant de réhabiliter Grüninger en 1985, bien que son action fût reconnue légitime, DP avait considéré que cette position était la bonne, une réhabilitation revenant à adapter après coup le droit à la morale.

Ce texte est paru dans DP nº 766 du 14 mars 1985 et repris partiellement dans DP nº 1121 du 25 mars 1993. A cette même date, nous avions publié un article d'Ursula Gaillard sur la base du dossier publié par la *Wochenzeitung* et des revendications de l'association «Gerechtigkeit für Paul Grüninger».

Chef de la police cantonale de Saint-Gall, le capitaine Grüninger a été mis à pied en avril 1939, puis condamné, pour avoir autorisé ou couvert l'entrée en Suisse de réfugiés, et cela au mépris des ordonnances fédérales qui, depuis le 19 août 1938, imposaient le refoulement de tous ceux qui n'avaient pas de visa. Mort en 1972, le capitaine est devenu peu à peu un symbole. Les associations qui luttent contre le racisme et en faveur des immigrés le brandissent comme un emblème. Il incarne, face aux bureaucrates de l'époque, le refus de la raison d'Etat au nom de la simple humanité et du respect de notre tradition d'asile. Et s'il a fallu vingt-cinq ans d'interpellations et de démarches pour que les autorités de Saint-Gall acceptent de le réhabiliter politiquement, mais non pas juridiquement, c'est une preuve de plus que la Suisse officielle est bien peu disposée à condamner son proche passé et une politique qui fut à beaucoup d'égards déshonorante.

Réjouissons-nous de pouvoir désormais lire en traduction l'enquête qu'a menée Stefan Keller sur l'affaire Grüninger — dont la publication en 1993 par la *Wochenzeitung* a été déterminante pour la réhabilitation partielle de l'officier de police.

Keller n'est pas Meienberg

Stefan Keller n'est pas Meienberg. Il n'a pas son talent d'écrivain, son goût pour la provocation; ni surtout sa conception particulière du «réalisme» qui l'autorise, quand les documents font défaut, à «inventer le vrai». Dans *Délit d'humanité*, les hypothèses restent des hypothèses et les lacunes sont avouées. De ces déboires de l'historien, une première preuve. Combien de vies Grüninger a-t-il sauvées ? *«Plusieurs centaines, voire quelques milliers»*, comme l'affirme Keller au début du livre, reconnaissant par ailleurs *in fine*: *«Pas plus que G. Studer et W. Härtsch* [qui furent chargés de l'enquête], *je n'ai réussi à déterminer avec précision combien d'hommes et de femmes il a sauvés»*. Et dans une interview récente *(Le Courrier)* Keller disait: *«Il est réaliste d'estimer à trois mille ce nombre»*. Le lecteur que je suis, qui n'a eu sous les yeux qu'un petit nombre de cas, a quelque peine à imaginer sur quelles bases peut se fonder cette estimation, compte tenu du peu de témoins retrouvés (une soixantaine), des chiffres que Grüninger trafiquait, des passages clandestins non enregistrés, et de l'impossibilité de boucler les additions.

En revanche, sur tout ce qui peut être attesté: les lieux favorables aux passages, les réseaux socialistes et juifs (les artisans, les paysans, les aubergistes qui aidaient les réfugiés étaient souvent ceux qui, précédemment, avaient fait passer les volontaires qui allaient se battre pour l'Espagne républicaine), les pratiques du capitaine Grüninger, l'enquête fournit des détails abondants et parfois savoureux. Le capitaine n'hésitait pas à aller chercher lui-même des gens à Lindau, et demandait à son chauffeur de passer leur argent que les douaniers allemands auraient confisqué. Une de ses ressources fut d'antidater les documents pour faire croire que le réfugié était arrivé en Suisse avant le 19 août. A un couple viennois dont le fils était déjà en Suisse, il fit parvenir une «citation à comparaître» à son bureau, ce qui leur permit de passer en Suisse. Il envoya même des «invitations» à Dachau (avec une invitation dans un autre pays, les Juifs avaient alors une chance de pouvoir sortir du camp).

Grüninger a-t-il été trahi par son supérieur hiérarchique et par les associations juives d'aide aux réfugiés ? Les résultats de l'enquête sur ces deux points sont tout aussi intéressants. Valentin Keel était un vieux militant, ancien rédacteur de la *Volkstimme*. Il est impossible qu'il ait ignoré les initiatives de Grüninger dont il partageait les sentiments. Qu'il ait lâché son subordonné au printemps 39, pour sauver son siège au Conseil d'Etat, me paraît incontestable. Quant à ce qui se passait dans les communautés juives et leurs organisations d'aide aux réfugiés, le tableau que brosse Stefan Keller me paraît objectif et équitable. Il y avait les timorés qui craignaient que cet afflux n'alimente l'antisémitisme et ne compromette leur propre sécurité. Mais il y avait surtout les lourdes charges financières qu'ils devaient assumer, Berne ayant décidé de faire payer à la communauté israélite tous les frais d'entretien des réfugiés juifs (350 000 francs par mois en février 39). Et comment concilier la volonté de sauver les leurs avec le respect de la légalité ? La Fédération des communautés israélites a-t-elle fait parvenir à Berne, durant l'hiver 38-39 et pour se «démarquer», un rapport ou des dossiers contenant les chiffres des réfugiés entrés illégalement en Suisse dans la région de Saint-Gall ? Ces rapports ont-ils contribué à déclencher l'affaire Grüninger ? Ces dossiers, que certains prétendent avoir vus ou détenus, ont disparu.

Grüninger sera-t-il un jour réhabilité *juridiquement* à Saint-Gall, alors que ce sont précisément des arguties juridiques que le gouvernement oppose à cette demande ? Le Conseil fédéral reconnaîtra-t-il, comme on le lui a demandé, que la politique suivie en 38-39 était contraire au droit des peuples et de l'homme; et que ceux qui ont enfreint les directives d'alors devraient être réhabilités aussi par les autorités fédérales ? Pour ne rien vous cacher, je n'y crois guère.

Jean-Luc Seylaz

RÉFÉRENCE

Stefan Keller, *Délit d'humanité, l'Affaire Grüninger*, traduit par Ursula Gaillard, préface de Ruth Dreifuss, Lausanne, 1994, Editions d'En bas.